



# Bilan de la concertation menée par l'Olympique Lyonnais

#### Sommaire

Ava	nt-prop	os		3		
1.	Le de	Le déroulement de la concertation sur le projet Grand Stade de l'OL				
	1.1.	Le proj	jet	4		
	1.2.	Les spé	écificités de la concertation sur le projet Grand Stade	6		
	1.3.	Le déroulement de la concertation sur le projet Grand Stade 7				
2.	Le bi	e bilan des expressions				
	2.1.	Les chiffres-clés de la concertation				
	2.2.	Les principaux registres d'expression sur le projet				
	2.3.	Oui au Grand Stade de l'OL				
		2.3.1.	Mais un site d'implantation en débat : les partisans soulignent les aspe	ects		
			bénéfiques du choix du site	12		
		2.3.2.	Alors que les opposants mettent notamment en avant les nombreuses	3		
			difficultés générées par le Grand Stade, notamment en matière d'accè	s 13		
		2.3.3.	Des pistes proposées pour faire face : améliorer les accès au Montout.	14		
		2.3.4.	Ou bien faire le projet ailleurs	15		
		2.3.5.	Les nuisances	16		
		2.3.6.	L'aménagement durable			
		2.3.7.	Le financement	20		
		2.3.8.	La conception du projet	20		
		2.3.9.	La concertation / le débat public	21		
	2.4.	Les principaux enseignements des sondages IPSOS2				
		2.4.1.	Sondage de décembre 2007	22		
		2.4.2.	Sondage de septembre 2009	22		
3.	La pr	La prise en considération des expressions par l'Olympique Lyonnais2				
	3.1.	L'opportunité du projet24				
	3.2.	La localisation du projet2				
	3.3.	Les accès				
	3.4.	Les nuisances				
	3.5.	L'amér	nagement durable	28		
Con	clusion			33		
Ann	0400			2/		



#### **Avant-propos**

Le Grand Stade de l'Olympique Lyonnais est un projet de pôle de divertissements sportifs, situé à Décines, à 15 km à l'Est de Lyon. Le maître d'ouvrage du projet est la FONCIERE DU MONTOUT, filiale d'OL GROUPE.

Compte-tenu des caractéristiques du projet, l'Olympique Lyonnais, en date du 9 mai 2007, a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), en vue de l'organisation éventuelle d'un débat public (Cf. *annexe* n°1).

Suite à cette saisine, et par décision du 6 juin 2007, la Commission Nationale du Débat Public a indiqué (Cf. *annexe* n°2) que:

- « Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public sur le projet de construction du Grand stade de l'Olympique Lyonnais »;
- « Il est recommandé au maître d'ouvrage de mener une concertation qui aura pour but d'assurer l'information de la population sur les différents aspects du projet (et notamment ses accès, ses impacts, son mode de financement) et de permettre à la population de s'exprimer (notamment à l'occasion de réunions publiques). »

L'Olympique Lyonnais, conformément à ces recommandations, a donc organisé une concertation sur le projet Grand Stade. Celle-ci a débuté en mai 2007 et s'est terminée le 15 septembre 2010 (Cf. *annexe n°3*).

Au regard de certaines contingences externes (Cf. infra), cette concertation a donné lieu, en avril 2008, à l'établissement d'une note d'étape, constituant un premier bilan, et qui a été transmise à la Commission Nationale du Débat Public.

Le présent document constitue, plus de 2 ans après cette note d'étape, le bilan final de la concertation sur le projet Grand Stade de l'OL et est établi à destination de la Commission Nationale du Débat Public, qui décidera de l'opportunité de le joindre au dossier d'enquête publique sur le projet.

L'équipe du projet Grand Stade reste à la disposition de la CNDP pour toute information complémentaire qui lui semblerait nécessaire.



### 1. Le déroulement de la concertation sur le projet Grand Stade de l'OL

#### 1.1. Le projet

#### Les caractéristiques

L'élément principal du projet est le Grand Stade de l'Olympique Lyonnais. Ce stade est prévu pour recevoir 60 000 personnes (contre 40 500 dans l'actuel stade de Gerland).

Il devrait permettre d'accueillir :

- 35 événements majeurs environ par an essentiellement le week-end dont les matches de l'Olympique Lyonnais (environ 26 matchs par an en moyenne) ;
- d'autres grandes rencontres sportives (équipe de France de rugby, de football, finale de la Coupe UEFA, finale de la Champions League, etc.);
- et des concerts.

A ces événements d'envergure pourraient s'ajouter un certain nombre d'autres manifestations de moindre ampleur (séminaires d'entreprises, etc.).

A côté du stade, le projet accueillerait :

- des équipements connexes au projet :
  - le centre d'entraînement de l'équipe professionnelle (5 terrains et 1/2 couvert);
  - les bureaux de l'Olympique Lyonnais (le siège serait transféré sur le site, au sein même du Grand Stade);
  - un parvis autour du stade pouvant accueillir certains événements et animations;
  - o la boutique OL Store;
  - o une salle des trophées / un musée.
- <u>des équipements de loisirs et de divertissement</u> :
  - o 2 hôtels ayant chacun une capacité d'environ 100 à 150 chambres ;
  - un centre de loisirs, qui comprendrait des aires de jeux pour enfants, des terrains de football en salle, un espace bien-être et des espaces de restauration, un bowling, un karting électrique, un golf indoor et des simulateurs de différents sports;
  - o des immeubles de bureaux.

La surface totale nécessaire pour le projet est estimée à environ 45 hectares.

Le montant global du projet Grand Stade est estimé, en 2010, à environ 450 m€, répartis sur plusieurs investisseurs privés (stade, hôtels, activités de loisirs, immeubles de bureau, etc.).



#### Un projet cohérent avec les ambitions de l'agglomération lyonnaise

L'agglomération lyonnaise se positionne aujourd'hui au niveau de métropoles européennes telles que Birmingham, Stuttgart ou encore Turin. Son ambition n'en est pas moins de progresser dans cette hiérarchie des métropoles européennes, ce qui suppose, notamment, un développement de ses fonctions métropolitaines (grands événements et lieux culturels, centres de recherches, grands équipements, organismes internationaux, etc.) afin de contribuer à développer son attractivité.

Le projet Grand Stade de l'Olympique Lyonnais s'inscrit en cohérence avec cette ambition, en contribuant au rayonnement européen de l'agglomération lyonnaise. Le projet Grand Stade serait en effet le premier pôle de « sportainment » (divertissement sportif) de cette envergure en France et renforcerait le rôle de l'Olympique Lyonnais en tant que vecteur majeur d'image et d'attractivité pour l'agglomération lyonnaise.

Par ailleurs, en étant positionné à l'Est de Lyon, le Grand Stade répond aux orientations du Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise (SDAL), qui a recensé la commune de Décines comme faisant partie des « sites stratégiques de développement » de l'agglomération. Cet espace est aujourd'hui l'objet de nombreux projets (urbains, de transports collectifs, etc.) visant à valoriser un territoire, considéré comme manquant d'harmonie mais majeur pour le développement de l'agglomération.

Le projet Grand Stade constituerait ainsi l'équipement de dimension métropolitaine de l'Est lyonnais.

La prise en compte du développement durable dès la conception du projet

Le projet Grand Stade s'inscrit dans un territoire qui comporte certaines caractéristiques fortes sur le plan environnemental.

Il est notamment situé à proximité de deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), en l'occurrence le Bassin de Miribel-Jonage et le Bassin du Grand Large.

Il est également situé dans la zone du « V Vert », espace naturel sensible dont la vocation agricole doit être préservée.

La gestion des déchets, de l'énergie et des eaux est également prise en compte dans une optique de développement durable.

Par ailleurs, le projet est situé à proximité de zones urbaines, notamment la commune de Décines, ce qui a impliqué de prendre en compte, dès la conception du projet, les éventuelles nuisances susceptibles d'atteindre les zones habitées, en particulier le bruit.

Enfin, le projet générera des retombées économiques importantes pour le territoire d'implantation et l'agglomération, tant au moment des travaux (800 à 1 000 emplois équivalent temps plein) qu'après son ouverture.

#### Le calendrier du projet

Les études sur le projet Grand Stade ont été engagées en 2006 et se poursuivent depuis cette date. L'enquête publique sur le projet est prévue au printemps 2011, pour une ouverture actuellement envisagée à la fin de l'année 2013.



#### 1.2. Les spécificités de la concertation sur le projet Grand Stade

#### Un projet, plusieurs maîtres d'ouvrages

L'Olympique Lyonnais, via sa filiale FONCIERE DU MONTOUT, est le maître d'ouvrage du projet Grand Stade. Néanmoins, ce projet d'équipement s'inscrit dans la même perspective de mise en œuvre que plusieurs autres projets, en particulier de transports, dont les maîtres d'ouvrages sont publics.

#### Il s'agit notamment:

- du réaménagement de l'échangeur de la Rocade Est (maîtrise d'ouvrage Etat) ;
- de différents aménagements routiers (maîtrise d'ouvrage Grand Lyon et/ou Conseil Général du Rhône);
- de la création de deux parkings relais à Meyzieu et sur le site d'EUREXPO (maîtrise d'ouvrage Grand Lyon);
- du développement du réseau de transports en commun (maîtrise d'ouvrage SYTRAL – SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS POUR LE RHONE ET L'AGGLOMERATION LYONNAISE).

Afin d'avancer ensemble et de coordonner leurs actions, l'ensemble de ces acteurs se regroupe dans une **Commission des Partenaires** qui se réunit à échéances régulières.

#### Une concertation sur le projet Grand Stade en deux temps

Cette concomitance de projets liés entre eux a donné lieu à la mise en place, conformément à la réglementation, de plusieurs processus et/ou procédures de concertation avec les acteurs concernés et le public (concertation L 300-2, enquêtes publiques, etc.). Ces dispositifs ont été – et sont encore à ce jour – autant d'espaces de concertation et de dialogue, au cours desquels les sujets abordés ont souvent donné lieu à un traitement global (le projet sous tous ses aspects).

Par ailleurs, la concertation sur le projet s'est tenue pendant une période (2007-2010) marquée notamment par des élections locales et cantonales (les 9 et 16 mars 2008), avec les contraintes que cela impose à tout processus de concertation.

Ces éléments de contexte ont eu pour conséquence d'amener l'Olympique Lyonnais à organiser la concertation sur le projet Grand Stade en deux temps :

- un temps de concertation active, entre mi-2007 et mars 2008;
- un temps de concertation plus en retrait, afin de ne pas interférer, d'une part avec les élections de 2008, d'autre part avec les processus de concertation organisés par les autres maîtres d'ouvrages.

Au regard de cette situation, et en accord avec la CNDP (rencontre du 29 juillet 2010), il est convenu que le présent bilan ne porte que sur la concertation organisée par l'Olympique Lyonnais sur le projet Grand Stade et ne prend en aucun cas en compte les échanges tenus lors des autres processus de concertation, et ce même si l'Olympique Lyonnais a participé, à plusieurs reprises, à des réunions de concertation tenues dans le cadre des concertations réglementaires des autres maîtres d'ouvrages.



#### 1.3. Le déroulement de la concertation sur le projet Grand Stade

La concertation sur le projet Grand Stade s'est organisée autour de plusieurs séries d'actions qui se sont progressivement mises en place entre 2007 et 2010.

#### Les supports d'information et d'échanges

Il s'agit essentiellement, et chronologiquement, des éléments suivants :

- le <u>dossier de présentation du projet</u>: ce dossier d'une quarantaine de pages, a été élaboré en prenant comme référence les dossiers des maîtres d'ouvrage élaborés dans le cadre de débats publics.

Il est composé, dans sa première version, de 4 chapitres :

- o la carte d'identité du projet ;
- l'accès au site;
- o ce qu'apporte le projet Grand Stade au territoire ;
- o le projet à Décines : environnement, sécurité.

Dans un premier temps, ce dossier de présentation a été remis à de nombreux acteurs locaux et partenaires potentiels depuis sa publication en novembre 2007. Il a donné lieu à un retirage en janvier 2008 (tirage total de 750 exemplaires). (Cf. *annexe* n°4)

Par la suite, le dossier a donné lieu à l'édition d'une version actualisée en octobre 2009 (tirage à 3 000 exemplaires). Il est également téléchargeable sur le site Internet du projet (<a href="https://www.grandstadeol.com">www.grandstadeol.com</a>). (Cf. annexe n°5).

- les <u>lettres du projet n°1 et n°2</u>: il s'agit de documents de 4 pages, de format A3 (A2 ouvert) destinés au grand public et tout particulièrement aux personnes ayant assisté aux deux réunions publiques de septembre 2007 et janvier 2008, au cours desquelles ces lettres du projet étaient mises à disposition (tirages : 3 000 exemplaires) :
  - la lettre n°1 (septembre 2007) était consacrée à la présentation des différents éléments du projet et au déroulement de la concertation (Cf. annexe n°6);
  - o la lettre n°2 (janvier 2008) (Cf. *annexe n°7*), abordait l'avancement du projet, le partenariat de l'Olympique Lyonnais avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) (Cf. *annexe n°8*), les résultats du premier sondage IPSOS pour l'Olympique Lyonnais et la poursuite de la concertation.
- les <u>relations « presse »</u>: le projet et la concertation ont donné lieu à plusieurs occasions d'échanges avec la presse dans la phase de concertation active :
  - o 3 communiqués de presse les 7, 14 et 20 septembre 2007 ;
  - o le dossier de presse du 24 septembre 2007 (première réunion publique) ;
  - o un communiqué de presse du 31 octobre 2007;
  - le dossier de presse du 9 janvier 2008 (résultats du sondage IPSOS Cf. infra)
- le <u>site Internet</u> <u>www.ol-land.fr</u>, devenu <u>www.grandstadeol.com</u> (Cf. *annexe n°9*) : ce site Internet dédié au projet a été mis en place à côté du site grand public de l'Olympique Lyonnais www.olweb.fr depuis le 17 septembre 2007. Il a donné lieu à plusieurs évolutions depuis sa conception et permet aujourd'hui aux internautes d'accéder à différents types d'informations :



- une présentation 3D du projet (visite virtuelle) ainsi qu'une vidéo de présentation;
- l'ensemble des informations sur le projet Grand Stade (caractéristiques, accès, développement durable, etc.);
- les communiqués et dossiers de presse de l'Olympique Lyonnais sur le projet, ainsi qu'une revue de presse et une médiathèque;
- o le dispositif de concertation mis en place sur le projet.

Le site Internet disposait, jusqu'au 5/10/2010 (date de la clôture de la concertation organisée par l'Olympique Lyonnais) notamment d'un espace permettant à tout internaute le souhaitant de déposer une contribution écrite sur le projet. La forme de ces contributions était prédéfinie (3 à 5 pages, en 3 parties) et toutes les contributions reçues et conformes étaient accessibles sur le site.

- les <u>sondages IPSOS</u>: l'Olympique Lyonnais a décidé de faire réaliser un sondage d'opinion sur le projet. Ce sondage a été confié à l'institut IPSOS et a donné lieu à 2 campagnes:
  - o la 1<sup>ère</sup> s'est déroulée du 3 au 7 décembre 2007. Elle a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 1 019 personnes sur l'ensemble du Grand Lyon, dont 419 domiciliées sur les communes proches du site du projet (Décines-Charpieu, Chassieu et Meyzieu). Les résultats ont été présentés au cours d'une conférence de presse (9 janvier 2008) et au cours de la réunion publique du 14 janvier 2008.
  - o la 2<sup>nde</sup> a eu lieu en septembre 2009 et s'est organisée en deux volets :
    - une enquête « omnibus » les 25 et 26 septembre (quelques questions relatives au projet intégrées dans un questionnaire plus large) auprès d'un échantillon de 1 019 personnes;
    - une enquête dédiée du 21 au 28 septembre 2009, auprès de 1 002 individus du Grand Lyon, dont 401 domiciliées sur les communes proches du projet (Décines-Charpieu, Chassieu et Meyzieu).

Les résultats de cette seconde campagne de sondages ont été présentés en conférence de presse le 21 octobre 2009.

#### Les rencontres avec les associations

Dès le début des études, l'Olympique Lyonnais a proposé à un certain nombre d'associations (essentiellement de protection de l'environnement ou de riverains) des rencontres bilatérales d'information, afin de les informer sur le projet et d'échanger sur son implantation.

Les associations rencontrées ont été les suivantes :

- L'ADDEL (Association pour le Développement Durable de l'Est Lyonnais) ;
- L'Association de défense de l'Environnement de Décines-Charpieu ;
- L'association des Copropriétaires du Biézin ;
- L'Association syndicale du Parc de Ruffinières ;
- Le CAEL (Comité d'Actions pour l'Est Lyonnais);
- Le CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais);
- L'Association Carton Rouge;
- Le Chassieu-Décines Football Club;
- Chassieu Environnement;
- Le CIL Beauregard Champ Blanc;



- Le Collectif Rocade Est;
- Décines Ville Saine ;
- Ensemble contre un site malodorant ;
- La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature);
- Le Groupement des Entreprises de Décines et des Environs ;
- L'association J'aime ma ville;
- Tous Ensemble pour le Grand Stade;
- Oui à l'avenir pour le Grand Stade ;
- Rassembler pour réussir ;
- L'UCAD (Union des Commerçants et Artisans de Décines);
- Le Cercle des Anciens de la CCI.

Le planning complet de rencontres avec ces associations est présenté en annexe (Cf. **annexe**  $n^{\circ}10$ ). Une rencontre a également eu lieu avec Monsieur FRIZE, représentant des copropriétaires riverains du projet.

#### Les rencontres avec les collectivités locales

L'Olympique Lyonnais a également rencontré certaines collectivités locales territorialement concernées par le projet. Il en a ainsi été de :

- la CCEL (Communauté de Communes de l'Est Lyonnais) ;
- les maires des communes de Décines, Chassieu et Meyzieu, les 3 communes directement concernées par le projet Grand Stade.

Les maires des communes directement concernées sont également membres de groupes de travail sur le projet (Cf. infra), ce qui a multiplié les occasions de rencontres entre maîtres d'ouvrages et élus.

#### Les réunions publiques

Ainsi que précisé plus haut, le projet a donné lieu, conformément à la demande de la CNDP, à deux réunions publiques, les 24 septembre 2007 et 14 janvier 2008. Ces deux réunions se sont déroulées à la salle du Toboggan de Décines, commune d'implantation du projet.

Première réunion publique, le 24 septembre 2007: l'objectif de cette réunion était essentiellement d'apporter une information complète et aussi précise que possible sur le projet Grand Stade, ainsi que des réponses à un certain nombre de questions que le public était susceptible de se poser sur ce dernier (Cf. annexe n°11).

Les principales étapes de la réunion ont été les suivantes :

- o interventions de Jean-Michel AULAS, président de l'Olympique Lyonnais ;
- o présentations de différents aspects du projet par des représentants de l'équipe projet de l'Olympique Lyonnais ;
- o intervention de Gérard COLLOMB, président du Grand Lyon;
- o intervention de Pierre CREDOZ, Maire de Décines ;
- échanges avec la salle / réponses de Gérard COLLOMB et Jean-Michel AULAS.
- <u>Deuxième réunion publique, le 14 janvier 2008</u> : l'objectif principal de cette deuxième réunion publique était de donner la parole aux acteurs concernés par le



projet, à travers des échanges avec le public et l'organisation de deux tables rondes thématiques consacrées, pour la première au développement durable (économie et environnement), la seconde aux questions de proximité et de fonctionnement du site (Cf. annexe n°12).

Les principales étapes de la réunion ont été les suivantes :

- o présentation de l'avancement du projet par Jean-Michel AULAS ;
- présentation des résultats du sondage IPSOS par Patrick ILIOU, Directeur Général Adjoint de l'Olympique Lyonnais;
- échanges avec la salle;
- organisation de deux tables rondes (Cf. infra), suivies d'échanges avec la salle;
- o clôture de la réunion par Jean-Michel AULAS.

Pour chacune de ces tables rondes, 3 associations étaient invitées à faire part de leur position sur le projet Grand Stade. Cette prise de parole était suivie d'un court temps de réponses de la part de l'Olympique Lyonnais, puis d'échanges avec la salle.

Les participants à ces deux tables rondes étaient :

- Pour la 1<sup>ère</sup> table ronde : les associations « Chassieu Environnement »<sup>1</sup>, « Tous ensemble pour le Grand Stade » et « J'aime ma ville »;
- Pour la 2<sup>nde</sup> table ronde: « l'association syndicale du Parc des Ruffinières » (riverains du stade), le « Comité d'Intérêt Local Beauregard Champ-Blanc » et le « Comité d'Associations pour l'Est Lyonnais ».

#### Les réunions des groupes de travail

A partir de début 2007, des groupes de travail sur le projet ont été mis en place sous l'égide de la Préfecture du Rhône. Ces groupes avaient pour objectif d'être des instances d'échanges et de partage avec l'ensemble des acteurs concernés sur les thématiques majeures du projet, à savoir :

- l'accessibilité;
- l'environnement;
- la sécurité.

La liste des membres de ces groupes de travail ainsi que les dates de réunions et les comptes rendus sont présentés en annexe (Cf. *annexes n°13 – 14 - 15*). Il est à noter que le groupe de travail sur l'accessibilité s'est depuis transformé en Comité des Directeurs de Projet et continue à se réunir régulièrement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette association a finalement décidé, au moment de la table ronde, de ne plus participer et a quitté la salle après avoir fait une déclaration publique.



#### 2. Le bilan des expressions

#### 2.1. Les chiffres-clés de la concertation

Les principaux chiffres-clés de la concertation, susceptibles d'éclairer sur l'information dispensée et le degré de mobilisation des acteurs et du public, sont les suivants :

- réunions publiques, ayant attiré respectivement **700** et **500** personnes ;
- + de **30 rencontres** avec les associations entre 2007 et 2010 ;
- 1 dossier de présentation du projet diffusé à **750 exemplaires** dans sa première version (novembre 2007) et **3 000 exemplaires** dans sa seconde (octobre 2009) ;
- **2** lettres du projet diffusées respectivement à **3 000 exemplaires**, notamment au cours des réunions publiques ;
- 1 338 articles de presse sur le projet (118 en 2007, 323 en 2008, 507 en 2009, 390 à la date du 17 septembre 2010), étant entendu que cette importante couverture presse a également été largement alimentée par les concertations pilotées par les autres maîtres d'ouvrages du projet. Si l'on se limite à la phase de concertation active organisée par L'Olympique Lyonnais, on dénombre 67 articles de presse liés directement ou indirectement au projet (assemblée générale de l'Olympique Lyonnais par exemple) entre octobre 2007 et mars 2008, dont un certain nombre concernaient toutefois des événements connexes (réunions publiques sur PLU, etc.). Parallèlement à la presse, les blogs ou sites évoquant spontanément le projet ont donné lieu à 945 articles sur la période, sans qu'il soit toutefois possible de mesurer leur audience avec suffisamment de fiabilité;
- le site Internet du projet a été un des principaux vecteurs d'expression des acteurs et du public. Il a en effet reçu, depuis sa mise en service, **138 contributions écrites**. Près de la moitié de ces contributions, soit **66**, ont été déposées pendant l'année 2008, les autres se répartissant de manière équivalente entre 2007 et 2009 (+/- **30** contributions chaque année), ce nombre n'étant que de **11** contributions à la date du 14 septembre 2010.
  - Ce même site Internet du projet a reçu **602 964 visites** entre 2007 et la miseptembre 2010, avec 448 556 visiteurs uniques et 2,90 pages vues en moyenne par visiteur, le temps passé par visite étant en moyenne de 1 minute 45 secondes ;
- l'Olympique Lyonnais a été destinataire de **11 courriers** (postaux ou Internet) entre 2007 et 2010, concernant le projet. Ils sont pris en compte dans ce bilan au même titre que les contributions écrites.

#### 2.2. Les principaux registres d'expression sur le projet

Cette partie aborde les registres d'expression recueillis sur le projet. Au regard du contenu des différentes sources d'information listées ci-dessus, le parti-pris de l'Olympique Lyonnais est de présenter ces registres d'expressions tous supports confondus (et non pour chaque type de support) compte-tenu de la grande homogénéité des expressions. Les résultats du sondage IPSOS font quant à eux l'objet d'un traitement spécifique.



#### 2.3. Oui au Grand Stade de l'OL...

La question de l'opportunité du projet apparaît comme étant peu discutée en tant que telle: rares sont les avis qui considèrent qu'un grand équipement comme le Grand Stade n'est pas nécessaire, dans son principe, pour l'agglomération lyonnaise. Par contre, le débat est beaucoup plus ouvert sur des questions directement liées à l'implantation du projet, en particulier celles de sa localisation et à la question des accès et des déplacements. Ces deux thèmes sont d'ailleurs ceux qui donnent lieu au plus grand nombre d'expressions.

Le principe de doter l'agglomération lyonnaise d'un équipement susceptible de contribuer à son rayonnement semble donc faire l'objet d'un large consensus. Plusieurs expressions mettent en avant l'effet positif du projet :

- **pour l'Est de l'agglomération :** le projet permettra, selon certains, de favoriser le développement de l'Est lyonnais et « d'embellir le secteur », sans compter que le projet peut se révéler un investissement favorable en période de crise ;
- pour l'agglomération dans son ensemble: le Grand Stade serait l'occasion, au regard des expressions recueillies, de donner l'image d'une communauté urbaine moderne et ambitieuse, constituerait une véritable « locomotive » pour la ville et l'agglomération, et contribuerait à accroître son rayonnement international. D'aucun considère que ce projet mettrait véritablement Lyon à la hauteur des grandes métropoles européennes, en permettant notamment de recevoir de grands matches européens. Le projet serait, pour d'autres, un « tremplin » fantastique en termes touristique, médiatique et d'emploi;
- **sur le plan sportif :** l'Olympique Lyonnais est considéré comme une des premières vitrines de l'agglomération, et le projet Grand Stade est dès lors perçu comme nécessaire pour rivaliser avec les plus grands clubs européens. A cet égard, il serait un atout pour attirer les joueurs de classe européenne et est donc indispensable pour que le club continue à évoluer sportivement.
- **sur le plan national** : le Grand Stade de OL apparaît comme une occasion de rattraper le retard de la France en matière de construction de stades.

La nécessité d'un projet novateur sur le plan architectural est également soulignée.

Un certain nombre d'expressions mettent toutefois en avant le **caractère inadapté** d'un tel équipement, considéré comme « colossal », alors qu'il ne serait utilisé que quelques jours par an. Un autre participant s'inquiète du **devenir du projet** au cas où les résultats de l'OL ne seraient pas à la hauteur sur la durée. Enfin, quelques inquiétudes se font jour sur le **prix des billets**, dont certains craignent qu'ils ne limitent l'accès du stade.

## 2.3.1. Mais un site d'implantation en débat : les partisans soulignent les aspects bénéfiques du choix du site...

Le choix du site du Montout donne lieu à de nombreuses expressions.

Au rang des partisans de cette implantation, on souligne notamment :

- les **difficultés d'accès à Gerland** pour les personnes venant de la périphérie lyonnaise ;
- le fait que le projet Grand Stade sera un excellent levier pour développer les infrastructures de transport (contournement Est en particulier, l'axe actuel étant considéré par certains comme ayant donné lieu à une erreur de conception qui



engendre régulièrement une saturation routière) ainsi que **les réseaux de transports collectifs** de l'Est lyonnais. Il permettra également de **contribuer à revitaliser l'urbanisation** dans un secteur qui en a besoin. Par ailleurs, le choix du site du Montout est perçu par certains comme étant en parfaite adéquation avec la politique du Grand Lyon de rapprocher les communes alentours de Lyon et de développer l'Est Lyonnais.

## 2.3.2. Alors que les opposants mettent notamment en avant les nombreuses difficultés générées par le Grand Stade, notamment en matière d'accès

Du côté des opposants, on souligne différents aspects défavorables au choix du site du Montout. Les critiques se concentrent très majoritairement sur la question des accès :

- le site du Montout est d'ores et déjà un secteur encombré, qui rencontre des difficultés qui ne vont que s'accroître avec le projet. Certains acteurs et citoyens affichent quelques craintes de voir le Grand Stade se heurter, une fois ouvert, à un éventuel problème d'accès les soirs de manifestations importantes. Certains craignent de voir la Rocade Est, devenir encore un peu plus chargée. D'autres s'opposent aux aménagements connexes (ex LY6, etc.);
- la question du calendrier de réalisation de ces infrastructures donne également lieu à l'expression d'inquiétudes. Mais les partisans du projet mettent en avant les études d'accessibilité menées, en particulier par le Grand Lyon, les caractéristiques du stade (nombre de places de parking) et les dispositifs novateurs prévus (parkings-relais). Ils précisent également que, outre la Rocade Est qui ne donnera pas lieu à élargissement, les autres infrastructures étaient déjà prévues (BUE, ex LY6,..) avant le projet et que ce dernier ne fait donc qu'accélérer les choses ;
- les projets de transports collectifs prévus par le projet sont considérés par certains comme largement insuffisants: ils vont engendrer, selon certaines expressions, des ruptures de charges nombreuses, alors même que la capacité offerte, notamment par la ligne T3, ne serait pas suffisante les soirs de matches: avec la ligne Leslys et une fréquence de 5 minutes, ce ne seraient, selon ces expressions, « que » 2 400 voyageurs par heure et par sens qui pourraient être acheminés par les transports collectifs. Enfin, l'augmentation de la cadence du tramway fait craindre à certains des difficultés de trafic routier liées à la fermeture très fréquente des passages à niveau de la rue Jean Jaurès à Décines et à Meyzieu;
- les parc-relais prévus par le projet sont également l'objet de critiques : certains les considèrent comme trop excentrés et estiment que le système de navettes ne fonctionnera pas ;
- dès lors, d'aucuns craignent que le trafic automobile reste très largement majoritaire les soirs de matches et que cela entraîne des problèmes de saturation, notamment de la Rocade Est (qui est devenue, selon eux, l'autoroute de contournement de l'agglomération lyonnaise). Cet engorgement sera d'autant plus marqué que la circulation se cumulera, à certaines périodes, avec le trafic lié à l'activité du Parc Expo. Une autre dimension liée à cette affluence automobile est celle du stationnement, plus ou moins autorisé, qui encombrera tout le secteur du Montout et les communes avoisinantes selon certains.



## 2.3.3. Des pistes proposées pour faire face : améliorer les accès au Montout...

Au regard de cette situation, de nombreuses propositions se font jour, sur différents aspects liés à l'accessibilité au stade :

- de nouveaux projets de transports collectifs: il est proposé de réaliser une ligne de métro et/ou de construire 2 lignes de tram supplémentaires qui desserviraient, entre autres, le Grand Stade. Une de ces lignes pourrait notamment être envisagée en provenance du sud de l'agglomération (Bron, Saint-Priest, Vénissieux), les lignes actuelles ne pouvant amener le public qu'en provenance du centre de Lyon;
- une amélioration des lignes et dessertes TC existantes: il est ici question de prolonger la ligne A du métro jusqu'au stade (en passant par la rue Raspail) et l'entrée de Meyzieu pour éviter l'effet d'engorgement de l'avenue Jean Jaurès à Décines suite à l'accélération des cadences de la ligne LEA les soirs de matches. Le prolongement de la ligne de tramway T3 est également proposé. D'autre pistes sont évoquées, comme l'augmentation de la cadence des métros et tramways qui traversent les communes du sud au Nord (Saint-Priest Bron EUREXPO Décines) afin de relier EUREXPO au tram T2 au Sud et T3 au Nord;
- des aménagements routiers mieux adaptés : les pistes proposées par certains contributeurs consistent, entre autres, à profiter du projet pour prolonger un axe autoroutier permettant de relier le contournement de Lyon, au Nord de Rillieux, au tronçon reliant les autoroutes A42 et A43 et au-delà jusqu'au Sud Vienne. Autre piste : prévoir et accélérer le contournement Ouest afin de désengorger la Rocade Est du trafic de poids lourds, ou encore mettre cette même Rocade Est à trois voies dans les deux sens entre l'échangeur du Grand Stade et celui des Frères Montgolfier. Un sujet fait par ailleurs débat : celui de la réalisation de la LY6 avec son raccordement à la Rocade Est. Pour certains, sa réalisation pourrait favoriser la circulation du quartier Bonneveau à Décines (LY6 en surface pour les transports propres et via un tunnel pour les véhicules) alors que pour d'autres, elle viendrait couper le « V Vert » Nord, considéré comme le seul « poumon vert » pour les habitants de Chassieu et de Décines.
- des mesures d'exploitation et de gestion: outre les infrastructures et investissements TC importants, plusieurs propositions se font jour en matière d'organisation. Il est ainsi proposé de supprimer le péage de Saint-Maurice de Beynost pour les camions circulant vers Grenoble, Chambéry et Villefranche. La mixité parkings / TC est également à encourager selon certains, en agrandissant la capacité des parkings du projet et en augmentant le nombre de places en souterrain. Il est également proposé d'intégrer dans les billets du stade l'obligation de se garer dans les parkings extérieurs, ou encore de vendre les billets plus chers pour le stationnement sur site (et à l'inverse, offrir des avantages tarifaires aux spectateurs qui utiliseraient les parkings-relais d'EUREXPO, Meyzieu ou Pusignan, qui seraient par ailleurs desservis par des bus en site propre). Une expression propose également une ligne directe de transports collectifs entre le Grand Stade et la gare de Lyon Part-Dieu.



#### 2.3.4. Ou bien faire le projet ailleurs...

Pour d'autres, le problème des accès ne se résoudra pas en cherchant des solutions sur le site du Montout, mais bien en envisageant de faire le projet ailleurs. Plusieurs propositions sont mises en avant :

- aménager Gerland: plusieurs expressions font part de l'intérêt d'un aménagement du stade actuel de Gerland pour réaliser le Grand Stade de l'OL. Le site est en effet considéré par ses partisans comme étant bien desservi par des transports publics performants, et le prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Oullins permettrait d'améliorer encore cette desserte. Une telle perspective nécessiterait certains aménagements d'infrastructures comme par exemple, un pont plus au Sud de l'actuel Pont Pasteur. Mais surtout, les tenants de cette solution mettent en avant le fait que les aménagements commerciaux liés au projet fonctionneraient, selon eux, mieux en étant situés à Gerland. Au demeurant, cette solution nécessite que le stade actuel voie sa capacité augmentée. Enfin, certains craignent qu'avec le Grand Stade et le départ de l'Olympique Lyonnais, Gerland présente le visage d'un stade en friche en plein centre de l'agglomération. Cette solution n'a toutefois pas que des partisans : si certains soulignent la difficulté pour OL de devenir propriétaire de Gerland, des riverains expriment leurs craintes de voir le quartier encombré les soirs de matches.
- le Grand Stade à Pusignan: ce site est considéré par certains comme étant bien plus approprié que Décines, du fait de sa proximité avec l'aéroport de Saint-Exupéry et des accès routiers importants: autoroute A43, rocade. Le secteur dispose également à proximité, des parkings de Saint-Exupéry. De ce fait, les supporters pourraient se déplacer en train jusqu'à la gare de Saint-Exupéry avec des navettes aux couleurs de l'OL, et les spectateurs « européens » pourraient venir directement en avion. De plus, le projet serait une opportunité pour développer le potentiel de l'aéroport, la zone étant par ailleurs située en dehors de zones urbaines et donc sans nuisance pour les habitants.
- ou à Vénissieux: le site de Renault Trucks est considéré par une partie des expressions comme un site potentiel d'accueil du projet. Renault Trucks pourrait en effet être, selon les partisans de cette approche, délocalisée dans la zone industrielle de Corbas. Dès lors, l'implantation du Grand Stade serait une opportunité pour créer un nouveau quartier. L'endroit bénéficie par ailleurs d'accès plus aisés qu'au Montout (gare SNCF, métro ligne D automatique, plusieurs lignes de bus en prochainement la ligne R4) et de la présence de parkings relais (Clinique de la Roseraie). Selon les promoteurs de cette idée, ces facilités d'accès permettraient de drainer 24 000 passagers en métro et 9 000 en tram, soit la moitié de la capacité du stade, et ce sans compter les Vélo'v. Une



- proposition mentionne également le site du Puisoz à Vénissieux comme susceptible d'accueillir le projet.
- le terrain d'aviation de Corbas: autre site pressenti par quelques contributeurs, ce terrain situé à proximité de la Rocade Est présenterait des facilités d'accès et constituerait une solution intéressante, moyennant la construction d'une variante de la ligne (desserte de la ZI de Vénissieux) et la mise en place d'une solution ferroviaire au départ de Saint-Priest (via Moins, zone de Chapotin, Grand Stade et Saint-Symphorien d'Ozon / Solaize).
- et d'autres encore...: Caluire est également mentionné comme un site possible pour le projet (en face du centre commercial Auchan, avec de ce fait une proximité du centre-ville et un accès autoroutier à proximité), tout comme l'hippodrome de Villeurbanne (dans la zone de loisirs que constitue le Carré de Soie, avec peu de riverains concernés et une desserte TC déjà adaptée et opérationnelle, alors que la BUE permettrait l'accès en voiture), ou encore à l'Ouest de l'agglomération, en lien avec le projet de Contournement de l'Ouest Lyonnais (COL). Le site de la Saulaie à Oullins est lui aussi évoqué par la presse. 2 courriers reçus par l'Olympique Lyonnais évoquent respectivement l'échangeur de Perrache et les anciennes prisons Saint-Paul et Saint-Joseph : dans ce dernier cas, des architectes lyonnais font part d'une contre-proposition intitulée « Saint-Paul Stadium ».

#### 2.3.5. Les nuisances

Plusieurs expressions mentionnent les nuisances potentielles qui pourraient toucher l'environnement direct du Grand Stade de l'OL. Certains n'hésitent pas à mettre en avant le fait que, si la zone de Décines est effectivement prévue pour du développement économique, il ne pouvait s'agir, selon eux, d'un développement de cette nature mais plutôt d'une zone d'activités ou industrielle.

Les nuisances évoquées sont de différentes natures :

- l'afflux de voiture : c'est ce que craignent certains pour les habitants de Décines et Meyzieu, avec notamment des problèmes de stationnement sauvage (emplacements privés obstrués par des voitures venues au stade) ou encore de pollution atmosphérique. Il est alors demandé de « piétonner » au maximum le rues de Décines pendant les matches afin d'éviter les stationnements sauvages, de mobiliser les services de police afin de verbaliser les contrevenants ou encore de mettre en place des aménagements (barrières et/ou portail, ralentisseurs) afin de limiter la gêne occasionnée, ces mesures pouvant, le cas échéant, être financées par l'OL.



- les nuisances sonores: la proximité du projet et les nuisances associées (y compris du fait de l'augmentation du trafic aérien lié au projet...) font craindre à certains une perte de valeur de leur bien immobilier. Certains demandent un « réel travail de réduction des nuisances sonores » du projet (par exemple la mise en place d'un toit amovible) avec, le cas échéant, la prise en charge par l'Olympique Lyonnais d'éventuels travaux d'insonorisation pour les habitations proches du projet. La question des compensations est également évoquée: possibilité de gestes commerciaux sur le prix des billets, sur les activités de loisirs connexes au stade en contrepartie des nuisances occasionnées aux riverains, investissement de l'OL dans des panneaux solaires ou des équipements de géothermie pour le lotissement situé à proximité du Grand stade, afin de permettre aux résidents de faire des économies d'énergie.
- les incivilités: certains craignent notamment la dégradation de matériels publics et/ou privés par les supporters, demandant par la même occasion la prise en charge par l'Olympique Lyonnais des travaux de clôture nécessaires dans certaines résidences afin de préserver autant que possible la tranquillité des habitants. D'autres craignent de voir le développement de prostitution, la présence de vendeurs ambulants, de paparazzi...
- les nuisances liées au chantier : des contributeurs s'inquiètent des nuisances liées aux travaux du projet (bruit, poussière, dégradation des maisons, etc.). Un participant (réunion publique du 14 janvier 2008) demande à ce que l'on envisage la concomitance des travaux sur le projet et sur les aménagements connexes, afin de limiter le temps de gêne.
- **l'impact paysager**: il est demandé de prévoir des plantations d'arbres « matures » afin de protéger les zones proches de l'impact visuel du projet. des représentants du Parc des Ruffinières, situé à proximité du Grand Stade, craignent que le projet masque le Mont-Blanc.

Les partisans du projet, quant à eux, indiquent que les caractéristiques de conception et de gestion du projet ont pris en compte ces différentes dimensions, certaines mesures compensatoires pouvant, au cas par cas, être étudiées si nécessaire.

#### 2.3.6. L'aménagement durable

Autre sujet important de débat, la question de la **prise en compte du développement durable**, en particulier dans sa dimension environnementale, est également largement évoquée.

Du côté des opposants, on met en avant un certain nombre de caractéristiques du **site du Montout** – et plus globalement l'Est Lyonnais - qui le rendent, selon eux, **incompatible avec le** 



projet. Faisant partie du périmètre du « V Vert », cet espace dispose de forts enjeux naturels et notamment une faune remarquable (oiseaux migrateurs, alouette des champs, caille des Blés, œdicnème criard, etc.) dont certaines espèces sont protégées par la réglementation européenne et/ou nationale (Directives, règlementation Natura 2000, etc.). Ce territoire constitue donc un corridor permettant une continuité écologique, et pourrait notamment voir la branche Nord du « V Vert », classé ENS (Espace Naturel Sensible), « saccagée » par le projet et notamment la LY6.

Les conséquences négatives sur l'eau, en particulier la **nappe phréatique de l'Est Lyonnais** sont également mises en avant par certains.

D'autres soulignent par ailleurs que le projet est contraire à toutes les mesures prises jusquelà dans le cadre de politiques de protection de l'environnement et de développement durable. Des contributeurs soulignent que les conséquences environnementales seront « dramatiques » en raison de la fréquentation très concentrée du lieu sur des événements ponctuels.

Le projet Grand Stade apparaît également, aux yeux de certains, comme **non conforme avec les documents de planification** élaborés sur le secteur (Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise, SDAU, Agenda 21 du Grand Lyon) et contraire à la logique mise en œuvre à l'occasion de certains investissements passés (projet nature de la commune de Décines-Charpieu).

Le projet n'est pas non plus considéré, par une partie de ses détracteurs, comme compatible avec les exigences du Grenelle de l'Environnement dans la mesure où il est vu comme un facteur de perte de biodiversité et comme favorisant le transport routier, alors que le Grenelle précise que 20 % de la pollution est liée aux transports.

Certains estiment que tout engagement de l'Olympique Lyonnais en matière de protection du « V Vert » est « illusoire ».

Parallèlement, de nombreuses propositions sont mises en avant afin de rendre le projet aussi compatible que possible - voire exemplaire pour certains - avec les exigences du développement durable :

en matière d'énergie: il est proposé de prévoir un stade autonome en matière énergétique (100 % d'énergies vertes et/ou renouvelables), d'installer des panneaux solaires sur le toit du stade, de poser de petites éoliennes afin de subvenir à la consommation électrique du stade, etc. Plus globalement, il est demandé de construire « le stade le plus écolo d'Europe » afin d'en faire un élément « vendeur en termes de marketing ». C'est dans le même esprit que s'inscrit la demande de disposer d'une installation HQE, avec utilisation d'écomatériaux (bois et verre).



- la gestion des eaux : ce sujet donne lieu à plusieurs propositions, le principe de récupération des eaux de pluie étant sollicité par certains. La question de la localisation du bassin de rétention des eaux pluviales et du système de gestion des eaux usées a fait partie des sujets traités par le groupe de travail « environnement ». Certains riverains expriment quant à eux la nécessité d'être vigilant sur le ruissellement des eaux agricoles.
- **des mesures compensatoires** doivent être mises en place sur le plan de la biodiversité, avec par exemple l'acquisition de terrains à forts enjeux dont la gestion serait confiée à des structures de protection de l'environnement.
- en termes d'aménagement : certains demandent que l'on prévoie des espaces verts importants autour du stade, avec des fontaines à eau. Il est également proposé d'installer des toilettes sèches ainsi que des poubelles de tri. Une expression porte sur l'installation d'un arboretum pédagogique du Grand Lyon. Une proposition concerne la réalisation d'une analyse FENGSHUI afin de mettre en œuvre une configuration optimisée du projet (en termes de couleur, de matériels, de disposition) des différents éléments du projet, et ce afin de faciliter la circulation des énergies positives et favoriser la concentration et les performances des joueurs. Un des sujets étudiés a été la canalisation de gaz qui traverse le terrain prévu pour le projet et l'emplacement du poste de détente.
- le **développement des modes doux**, en particulier le vélo, est mis en avant : le projet peut permettre de créer une station « géante » Vélo'v au niveau du projet, avec d'autres stations à chaque parc relais du réseau TCL, en particulier de la ligne de tramway T3 LEA.
- un autre sujet apparu dans la concertation est celle du centre commercial, dont certains se demandent s'il est pris en compte dans la conception du projet. Une association estime que les deux projets (Grand Stade et hypermarché) font l'objet d'une alliance entre les deux « promoteurs » (MM. LANDAIS et SEYDOUX). La limite entre les deux projets a été considérée, notamment en début de concertation, comme parfois floue par certains acteurs.

Parallèlement, certains demandent la réalisation d'un **bilan carbone** sur le projet ainsi qu'une étude sur l'évolution de la qualité de l'air à Décines.

**Sur le plan social** est mis en avant l'accès des personnes handicapées, qui doit être facile et prioritaire avec des tarifs spéciaux et des places dédiées (le stade des Alpes à Grenoble est cité en exemple).

**Au niveau des retombées économiques**, plusieurs expressions mettent en avant les effets positifs du projet, qui aura un impact positif pour la région et l'agglomération, et tout particulièrement pour l'Est lyonnais. Les équipements commerciaux connexes au projet devraient permettre, selon ces expressions, de créer des emplois et d'attirer de nouvelles



activités, ce qui n'empêche pas certains de remettre en cause la réalité de ces créations d'emplois. Certains s'attendent à ce que le Grand Stade constitue un pôle d'attractivité touristique, alors que d'autres pensent que l'Est lyonnais, avec le projet, attirera les investisseurs immobiliers, le projet devant permettre de « booster » des projets d'urbanisme en attente de réalisation. Une contribution demande toutefois de disposer d'une étude sur l'impact économique du projet. Un participant à la réunion publique du 14 janvier 2008 évoque les retombées en matière de taxe sur la billetterie pour la ville de Décines. Certaines questions se posent néanmoins, comme la possibilité de recourir en priorité aux entreprises locales au moment de la construction du projet.

Les défenseurs de l'environnement mettent toutefois en avant le risque de voir sacrifié un des derniers « espaces agricoles périurbains » de l'agglomération lyonnaise.

#### 2.3.7. Le financement

Ce sujet suscite quelques contributions qui cristallisent le débat autour de deux positions tranchées :

- pour certains, il est inacceptable d'utiliser les impôts pour financer un projet qui ne sert que des intérêts privés. Cet aspect peut rejoindre celui de projet « d'intérêt général », cette dimension n'étant pas partagée par un certain nombre de participants à la concertation. L'un d'eux parle même de « trafic d'influence » ;
- pour d'autres, une participation publique au projet est logique dans la mesure où l'Olympique Lyonnais contribue à l'attractivité lyonnaise et que, par ailleurs, de nombreuses zones industrielles bénéficient également de fonds publics. Le projet ne fait donc qu'accélérer des projets qui étaient de toute façon prévus.

#### 2.3.8. La conception du projet

Parmi les contributions recueillies par l'Olympique Lyonnais, un certain nombre d'entre elles portent sur la conception même du projet et mentionnent de multiples propositions :

- au niveau des bâtiments: prévoir un (ou plusieurs) bâtiments pour les supporters, ou encore un lieu mettant à disposition un atelier de confection de banderoles avec du matériel de qualité, ainsi que du matériel sonore. Il est également demandé de prévoir une salle de répétition pour les chants de supporters. Autre proposition: mettre en place un espace lié à l'identité du club (livres, photos, séquences vidéos) ou un musée. Une garderie pour enfants est également évoquée.
- sur le plan du spectacle : il est demandé de rapprocher au maximum les spectateurs de la pelouse (quitte à enlever les grillages), de prévoir des jeux de sons lumière pour les soirées européennes ou encore de bien étudier le



placement des caméras pour les retransmissions télé. L'animation autour (organisation de tournois de foot, de concerts, de kermesse, etc.) et dans l'enceinte (tirage au sort, concert d'avant-match par un artiste local, etc.) est également mentionnée (avec la possibilité d'un divertissement « haut de gamme » avec lounge et discothèque).

- architecture et fonctionnalités: le concept en diamant est qualifié par un contributeur de « fantastique », alors qu'un autre estime que le nombre de places (60 000) est insuffisant et qu'il faudrait en prévoir un peu plus (70 à 80 000). Une proposition porte également sur une pelouse rétractable et/ou de qualité favorisant la multifonctionnalité et l'ajout d'un toit amovible.
- d'autres idées: prévoir un affichage déroulant visible depuis la rocade (score, informations générales, etc.), donner un nom aux tribunes (Juninho, Anderson, etc.), organiser un OL Tour à Décines, permettre à l'UGA Lyon Décines de disposer des infrastructures du projet...

#### 2.3.9. La concertation / le débat public

Le fait que la concertation sur le projet ait été confiée par la CNDP au maître d'ouvrage n'est pas considéré comme suffisante par certains, qui auraient souhaité **un véritable débat public**. Selon ces expressions, un site Internet élaboré par la CNDP aurait notamment été une plus grande garantie de transparence dans les études.

D'autres estiment que la concertation devrait intervenir avant toute décision sur le projet, une expression estimant que l'on va concerter « sur la couleur du stade ». La question du choix du lieu d'implantation aurait notamment due être au centre de la concertation.

Au demeurant, certaines associations ont émis le souhait de **pouvoir participer aux groupes de travail** mis en place sur le projet, voire de créer un groupe de travail spécifique (biodiversité) piloté par la FRAPNA et accueillant d'autres associations naturalistes, ainsi que le Grand Lyon et l'Olympique Lyonnais. Il est également évoqué la possibilité de participer, en lien avec l'Olympique Lyonnais, à la communication sur le projet.

Une demande d'une association a porté sur la communication par l'Olympique Lyonnais du dossier de saisine de la CNDP et le déroulement de la concertation telle que proposée par l'Olympique Lyonnais.

#### 2.4. Les principaux enseignements des sondages IPSOS

L'Olympique Lyonnais a commandé à l'institut IPSOS deux sondages sur le projet Grand Stade (Cf. supra). Les principaux éléments à retenir de ces deux campagnes sont présentés cidessous.



#### 2.4.1. Sondage de décembre 2007

Ce sondage a permis de mettre en exergue les éléments suivants :

- la très forte notoriété de l'Olympique Lyonnais (95 % des personnes interrogées);
- sa forte contribution au rayonnement de Lyon, tant en France (92 %) qu'à l'étranger (74 %);
- une connaissance déjà importante du projet Grand Stade (73 % sur l'ensemble de l'échantillon, 91 % dans les communes concernées) même si les caractéristiques du projet, en particulier ses différentes composantes, ne sont pas toutes clairement identifiées (le Grand stade vs les immeubles de bureaux);
- 35 % des sondés identifient l'Olympique Lyonnais comme le principal financeur du projet, alors que 29 % considèrent que c'est une collectivité publique (Grand Lyon ou Ville de Lyon essentiellement), la préférence pour un financement privé étant clairement exprimée (81 %);
- 91 % des personnes interrogées estiment que le projet se réalisera et 69 % considèrent qu'il sera positif pour l'agglomération lyonnaise ;
- les personnes situées à proximité du projet s'estiment globalement confiantes quant à la conception du Grand Stade et à son apport en terme de développement économique, cette confiance restant importante mais plus mesurée sur les aspects sécurité (54 %), environnementaux (52 %), la question des déplacements recueillant une majorité d'avis défavorables (49 % contre 45 %);
- sur ces mêmes aspects, les personnes interrogées se considèrent insuffisamment informées (entre 54 et 67 % en fonction des thèmes) ;
- l'adhésion au projet n'en est pas moins forte, puisque 76 % des personnes interrogées y sont favorables, ce taux étant de 62 % sur les 4 communes directement concernées.

Il est à noter qu'au cours de la réunion publique du 14 janvier 2008, un certain nombre d'expressions ont porté sur la méthode du sondage, considérée par certains comme insuffisamment fiable (questions orientées, etc.), en dépit du caractère « respectable » de l'institut IPSOS. Des « contre-sondages » ont été évoqués, avec des résultats radicalement différents, sans pour autant que leur méthodologie ait été précisée.

#### 2.4.2. Sondage de septembre 2009

Il est au préalable rappelé que ce sondage n'a pas été réalisé selon les mêmes modalités que celui de 2007 : il ne recouvre donc pas nécessairement les mêmes items que le premier. Par ailleurs, il s'inscrit dans un contexte national différent (candidature de la France à l'Euro 2016,



rapports SEGUIN et BESSON, etc.) ce qui explique que le questionnaire ne soit pas le même entre les deux campagnes.

Ce sondage fait apparaître les éléments suivants :

- 51 % des personnes interrogées se déclarent intéressées par les compétitions et les grandes rencontres sportives, en France ou à l'étranger ;
- 56 % estiment que la France doit investir dans de nouveaux stades, leurs trois engagements majeurs devant porter sur les créations d'emplois (70 %), la multifonction sportive et culturelle (68 %) et l'accès aux personnes à mobilité réduite (62 %). A l'inverse, le développement durable, la qualité de l'accueil des spectateurs et la capacité recueillent moins de 50 % d'avis favorables ;
- l'organisation de l'Euro 2016<sup>2</sup> est perçue comme une véritable opportunité sur les plans de la création d'emplois (83 %), des retombées économiques (76 %) et de l'image du pays (64 %);
- concernant le projet Grand Stade de l'OL, il est connu de 86 % des personnes interrogées (contre 73 % fin 2007), le chiffre montant à 99 % sur les communes concernées ;
- 74 % des personnes interrogées se déclarent favorables au projet (76 % en 2007), ce taux étant de 54 % sur les communes concernées (62 % en 2007);
- la répartition du financement ¾ privé ¼ public est accueillie favorablement par
   71 % des sondés ;
- les effets positifs en termes de retombées économiques pour les communes de l'Est
   Lyonnais et pour l'agglomération sont reconnus (respectivement 86 et 78 %). Le
   projet est également considéré comme un vecteur d'amélioration des transports en commun par 77 % des personnes interrogées;
- les retombées d'image se font également à plusieurs niveaux : un atout pour accueillir l'Euro 2016 (82 %), promouvoir les valeurs du sport (73 %), doter l'Olympique Lyonnais d'un grand stade (70 %) et faire parler de Lyon et de son agglomération en Europe (64 %);
- les initiatives envisagées sur le projet en matière d'environnement reçoivent un accueil positif (entre 81 et 94 % en fonction des items), de même que celles en matière d'insertion et de formation et d'accueil des personnes à mobilité réduite (entre 85 et 97 %).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A la date du sondage, la France n'avait pas encore été retenue pour accueillir la compétition



#### 3. La prise en considération des expressions par l'Olympique Lyonnais

Au vu des différents registres d'expression recueillis sur le projet, l'Olympique Lyonnais a, au fur et à mesure de la concertation, tenté d'apporter des réponses aux questions et / ou critiques exprimées. Il est donc proposé ci-après de revenir sur les principaux thèmes d'expression afin de préciser les éléments de réponse apportés par l'Olympique Lyonnais, pendant la phase de concertation active (mars 2007 à mi-2008) ou après (compte-tenu, notamment, des études complémentaires qui ont pu être conduites).

#### 3.1. L'opportunité du projet

Indépendamment des expressions défavorables à une localisation du projet à Décines ou de celles liées aux accès, l'opportunité du projet a donné lieu, comme précisé plus haut, à un relatif consensus au cours de la concertation.

L'Olympique Lyonnais n'en a pas moins réaffirmé, pendant la phase de concertation active, l'intérêt pour l'agglomération lyonnaise de disposer d'un équipement tel que le Grand stade, pour les différentes raisons précédemment évoquées.

Par ailleurs, entre mi-2008 et septembre 2010, cet aspect a été renforcé par plusieurs évolutions du contexte national. En premier lieu, trois rapports, publiés en novembre 2008 (pour les deux premiers) et 2010 (pour le troisième) ont renforcé la légitimité du projet OL Land:

- le rapport BESSON Accroître la compétitivité des clubs de football professionnel français préconise, entre autres, « d'aider les clubs à assumer complètement leur mutation vers l'entreprise de spectacle sportif que la compétition économique et sportive exige » constatant que l'un des handicaps les plus flagrants des clubs professionnels est lié à la vétusté et à l'inadaptation de leurs infrastructures. Celles-ci ne permettraient pas d'offrir aux spectateurs un « spectacle global », n'étant pas conçus comme des centres d'activités et de loisirs ;
- le **rapport de la Commission Grands Stades Euro 2016**, présidée par Philippe SEGUIN, qui vise à étudier les conditions d'une candidature de la France à l'organisation de l'Euro 2016, constate l'obsolescence des stades français par rapport à l'Angleterre ou à l'Allemagne. La vétusté des stades pourrait constituer le frein majeur à la sélection de la France pour l'organisation de l'Euro 2016.
- le rapport du député David DOUILLET<sup>3</sup> sur l'attractivité de la France pour l'organisation de grands événements sportifs, qui propose notamment de

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> On peut également citer le rapport de la Commission Grandes Salles, présidée par Daniel CONSTANTINI et remis en mars 2010, ainsi que le rapport d'information du Député Bernard DEPIERRE, présenté en juillet 2010 en conclusion des travaux de la mission sur les grandes infrastructures sportives.



« développer les infrastructures nécessaires à l'organisation de grands événements » et de « favoriser la construction des grandes infrastructures sportives dont l'exploitation répond à un modèle économique viable ».

Certains de ces rapports mettent également en avant le fait que les clubs français ne sont que très rarement propriétaires de leurs infrastructures, ce qui, d'une part, représente un frein à la modernisation, d'autre part, comporte un risque de déresponsabilisation de l'utilisateur principal.

Par ailleurs, la **loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques** reconnait d'intérêt général des enceintes sportives destinées à permettre en France l'organisation d'une compétition internationale ou à recevoir, à titre habituel, des manifestations sportives organisées par une fédération sportive délégataire, quelle que soit la propriété publique ou privée de ces installations, après avis des communes impactées. En cela, les collectivités territoriales peuvent financer ou participer au financement de tout équipement nécessaire au fonctionnement et à la desserte de l'infrastructure sportive.

Le 28 mai 2010, la France a été retenue par l'UEFA pour organiser l'Euro 2016 de Football. 12 stades étaient à cette date pressentis pour accueillir les compétitions, parmi lesquels 8 doivent être rénovés et 4, dont le Grand Stade de l'OL, doivent être construits.

#### 3.2. La localisation du projet

La question de la localisation du projet à Décines a donné lieu, comme on l'a lu, à de nombreux débats, au cours desquels l'Olympique Lyonnais a réaffirmé sa volonté d'y construire le projet dans la mesure où le site était celui qui présentait les meilleures conditions d'accueil.

Concernant Gerland, l'Olympique Lyonnais a notamment rappelé les inconvénients majeurs de ce site :

- difficultés d'extension liées au périmètre des PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) et à son classement au titre de Monuments Historiques;
- capacité insuffisante en cas d'extension (50 000 places maximum) ;
- superficie disponible insuffisante;
- impossibilité pour l'Olympique Lyonnais d'être propriétaire de l'équipement et donc d'en maîtriser le développement ;
- les contraintes liées à la structure du stade de Gerland, qui ne permet pas d'offrir les conditions d'hospitalité (accueil, confort, etc.) qui sont aujourd'hui attendues dans les grandes infrastructures sportives, tant de la part des spectateurs que des autorités organisatrices.



Concernant les autres localisations proposées, les études menées, en particulier par le Grand Lyon, ont notamment mis en avant :

- la disponibilité foncière insuffisante pour les sites du Puisoz (22 ha), du Carré de Soie (17 ha), d'EUREXPO (39 ha), de la Porte des Alpes (9,5 ha) au regard de l'emprise nécessaire (environ 45 ha).
- de l'incompatibilité du site de Pusignan avec certaines exigences des documents d'orientation et d'urbanisme (Directive Territoriale d'Aménagement, Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise);

Néanmoins, au vu de la persistance de certaines oppositions à ce choix de Décines, une **étude complémentaire** a été demandée par l'Olympique Lyonnais au **cabinet TRANSITEC** (Cf. *annexe*  $n^{\circ}16$ ) en novembre 2008. Cette étude, orientée sur la question de l'accessibilité, avait pour objet d'« *analyser les conditions d'accès au stade de Gerland, dans le cas d'une capacité de* 60 000 spectateurs, et d'établir une comparaison avec la situation projetée sur Décines. »

Les conclusions de cette étude sont que l'accès des 20 000 nouveaux spectateurs à Gerland n'est pas envisageable par les transports collectifs uniquement : seuls 5 600 nouveaux spectateurs pourraient accéder à Gerland compte-tenu du trafic déjà existant, contre 9 000 à Décines. Dès lors, un accès en voiture - et donc des places de parking - est rendu nécessaire mais les capacités d'écoulement de ce trafic sur le secteur de Gerland rendent la congestion inévitable<sup>4</sup>. De plus, ce sont au maximum 3 200 places de parking supplémentaires qui pourraient être créées à Gerland (ce qui est notoirement insuffisant) alors que le Grand Stade prévoit la création d'environ 6 700 places sur le site.

Par ailleurs, la Ville de Lyon a mis en place, en 2008, une **Mission d'information et d'évaluation portant sur le devenir des grands équipements sportifs de Gerland**, composée d'élus des différents groupes politiques du conseil municipal. Celle-ci a remis son rapport en juillet 2009.

#### 3.3. Les accès

La question des accès a été une des plus débattues au cours de la concertation, et ce indépendamment des procédures réglementaires de concertation pilotées par les maîtres d'ouvrages publics concernés.

Cette question n'est en effet pas directement du ressort de l'Olympique Lyonnais, puisque l'ensemble des opérations et projets nécessaires sont sous maîtrise d'ouvrage publique. Aussi, afin de se conformer à la demande de la CNDP quant au périmètre du bilan de cette

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Avec de surcroit un impact défavorable en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ces émissions état proportionnellement plus faibles en cas de circulation fluide qu'en cas de congestion.



concertation, la prise en considération de la question des accès ne sera pas abordée dans ce bilan relatif au seul projet Grand Stade.

Néanmoins, il est nécessaire de mentionner que, dans le cadre de la concertation, et avec l'objectif de démontrer la faisabilité du scénario d'accessibilité prévu pour le projet, un document de synthèse sur « l'accessibilité au projet Grand Stade » (Cf. annexe n°17) a été diffusé le 21 octobre 2009. Il a été établi sous l'égide du Grand Lyon et avec l'ensemble des parties prenantes du projet : l'Olympique Lyonnais, le SYTRAL, le Conseil général du Rhône et l'Etat. Ce document précise l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour décliner le scénario d'accessibilité du projet.

Par ailleurs, le groupe de travail « Accessibilité » mis en place dès 2007, s'est transformé, en 2009, en **Comité des directeurs de projets** et réunit l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés par la question des accès. Ce Comité se réunit, depuis sa création, à un rythme soutenu (1 réunion par mois environ, la dernière ayant eu lieu le 10 septembre 2010) afin de coordonner l'avancement des différents projets<sup>5</sup>.

#### 3.4. Les nuisances

Les riverains ont exprimé, au cours de la concertation, des inquiétudes sur les nuisances liées au projet (lumière, bruit, sécurité, etc.).

L'Olympique Lyonnais a donc tenu à apporter des éléments susceptibles de rassurer les riverains sur cette dimension. Sur le plan des **nuisances sonores et lumineuses**, différents éléments sont pris en compte dès la conception du projet :

- le stade est localisé de manière à jouer le rôle d'un écran anti-bruit par rapport à la Rocade Est : il devrait donc améliorer la situation des riverains les plus concernés par rapport à ce qu'ils connaissent aujourd'hui (diminution de 4 dB(A) selon les études réalisées) ;
- la conception même du stade est envisagée de manière à ce que la très grande majorité du bruit lié aux matches reste à l'intérieure de l'enceinte sportive ;
- l'aménagement du projet est conçu de telle manière que ce sont les éléments les moins bruyants (ex : terrains d'entraînement) qui sont situés du côté des habitants;
- l'Olympique Lyonnais a également pris l'engagement, une fois le projet opérationnel, de faire mesurer les niveaux de bruit effectifs afin de vérifier le respect des émissions sonores sur le site et pour les riverains. Le cas échéant, des mesures de protection complémentaires (mur d'enceinte) pourraient être envisagées;

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La question des accès est également abordée largement par le groupe de travail « Sécurité » dont le rythme de réunions est tout aussi soutenu.



- concernant les craintes en matière de pollution lumineuse, la conception du projet prévoit notamment un éclairage qui sera intégré à la toiture (et non par l'intermédiaire de candélabres, comme c'est le cas de nombreux équipements actuels). L'intensité lumineuse sera par ailleurs optimisée afin de permettre un éclairage adéquat des manifestations tout en minimisant la consommation énergétique et en veillant au confort des riverains.
- des études et simulations ont été réalisées afin de mesurer l'impact paysager du projet pour les riverains de la rue de Sully et de la rue Chante Alouette (les plus proches du projet) (Cf. annexe n°18). Elles montrent clairement que le projet sera, compte tenu des aménagements prévus, quasiment invisible pour les riverains de cette zone, située à l'Ouest du Grand Stade (voir annexe) du fait, notamment, de la disposition des équipements et de certains aménagements paysagers (plantations d'arbres offrant un mur végétal de 2,50 à 3m en façade de la rue Sully, par exemple, etc.)

Sur la question de la **sécurité des riverains**, L'Olympique Lyonnais a tenu à ce que la question soit à l'ordre du jour du groupe de travail « Sécurité ». Conformément à la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007, l'Olympique Lyonnais a notamment réalisé une étude de sécurité et de sûreté publique relative au projet, dont le dossier est prévu pour être déposé en octobre 2010. Par ailleurs, il est d'ores et déjà envisagé que les forces de l'ordre soient mobilisées en nombre à l'occasion des événements importants.

Par ailleurs, l'Olympique Lyonnais mène actuellement une ESSP (Etude de Sécurité et de Sûreté Publique) pour la construction du Grand Stade. Cette étude, obligatoire au regard des textes en vigueur, vise notamment à « prendre en compte la prévention de la malveillance et du sentiment d'insécurité dans les projets d'urbanisme, d'aménagement et de construction ». Elle est menée en partenariat avec les principaux acteurs concernés (communes, services de l'Etat, etc.). Si cette étude n'est pas terminée à ce jour, elle constate néanmoins que les taux de délinquance sur les communes de Décines, Chassieu et Meyzieu sont aujourd'hui parmi les plus faibles du département (zone police). Elle précise aussi que le stationnement sauvage est, déjà aujourd'hui, un des principaux problèmes des quartiers situés autour du site du Montout. L'étude devrait aboutir à la formulation de préconisations d'actions à mettre en œuvre, tant pour l'Olympique Lyonnais que pour les communes, afin d'améliorer encore la sécurité autour et sur le site à l'horizon de la mise en service du projet.

#### 3.5. L'aménagement durable

Le développement durable a été intégré à la réflexion sur le Grand Stade dès les premières études. Au fur et à mesure de l'avancement du projet et de la concertation, cette prise en



compte s'est traduite par des éléments de plus en plus concrets, tant sur le plan environnemental que social et économique.

#### Sur le plan environnemental

Le groupe de travail « Environnement », mis en place dès 2007 sous l'égide de la préfecture du Rhône, a été l'occasion de faire régulièrement le point sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Cette dimension s'inscrit dans un contexte national mais également européen, puisque le projet OL Land cherche à répondre :

- aux exigences du Grenelle de l'Environnement;
- mais également au programme « Green Goal » de la FIFA, mis en place à l'occasion de la Coupe du Monde 2010 en Afrique du sud et applicable dans le cadre de l'Euro 2016. Ce programme pose un certain nombre de conditions en matière de respect de l'environnement dans les projets de stades comme celui du Grand Stade.

A ce jour, l'environnement est donc intégré dans le projet à différents niveaux :

- le maintien de la continuité écologique du territoire (création d'espaces refuges pour certaines espèces animales et certains milieux écologiques spécifiques, maintien d'arbres abattus comme lieux d'habitat, etc.);
- un équipement construit selon des **principes d'éco-construction** (positionnement par rapport aux vents, matériaux, etc.);
- des mesures destinées à **optimiser la consommation d'énergie** (panneaux photovoltaïques, choix de lampes à basse consommation, mise en place de pompes à chaleur « eau-eau », etc.) ;
- un plan d'actions en matière de consommation d'eau et de protection de la nappe phréatique (stockage des eaux de pluie et réutilisation pour l'arrosage, utilisation de produits non polluants, conception des parkings avec des surfaces enherbées, etc.) qui ont notamment un des sujets importants traité par le groupe de travail « Environnement » ;
- une gestion optimisée des déchets (réduction des déchets à la source par l'emploi de matériels réutilisables et la mise en place de consignes, tri sélectif, etc.). A cet effet, l'Olympique Lyonnais a lancé, à l'été 2010, une consultation afin de définir, avec l'assistance d'un bureau d'études spécialisé, une stratégie de gestion des déchets, en mettant l'accent sur la réduction à la source (remise des offres prévue pour le 4 octobre 2010).
- les **transports** (Cf. supra).

Cette exigence environnementale s'est notamment concrétisée par la signature, le 12 décembre 2008, d'une convention de partenariat avec l'ADEME (Cf. annexe n°8).



Plus récemment, en juin 2010, l'Olympique Lyonnais, le Grand Lyon, l'Etat et le SYTRAL ont signé une « Charte partenariale pour la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et du paysage sur le site du Grand Montout et du Grand Stade ». Les organisations signataires sont le CORA Rhône, la FRAPNA Rhône, la Fédération des chasseurs du Rhône et l'association Arthropologia. Cette charte vise notamment à évaluer l'impact du projet et identifier les mesures compensatoires susceptibles d'être mises en œuvre. Les réunions, qui se tiennent depuis mars 2010, sont notamment alimentées par les études réalisées par la société SOBERCO (mandatée par l'Olympique Lyonnais) qui y fait part de ses analyses.

La réflexion sur le sujet est donc aujourd'hui ouverte et pourra notamment s'appuyer sur le dossier de demande d'autorisation de défrichement, élaboré par l'Olympique Lyonnais en juin 2010. Ce dossier prévoit d'ores et déjà un maintien du nombre d'arbres sur le site du projet avant et après défrichement (soit environ 1500 arbres) ainsi qu'un maintien des populations animales du site (oiseaux, écureuil roux, crapaud calamite, blaireau, hérisson d'Europe notamment).

Enfin, le projet Grand stade de l'OL a donné lieu à l'élaboration d'une évaluation des émissions de gaz à effet de serre d'un match de football, selon la méthode Bilan Carbone® établie par l'ADEME. Ce bilan consiste à comparer les émissions de gaz à effet de serre liées à un match de l'Olympique Lyonnais, dans le cas où ce match se joue à Gerland et dans le cas où il se joue au Grand Stade (et à capacité équivalente de 60 000 personnes<sup>6</sup>). Les conclusions de ce bilan sont que **les émissions liées à un match sont équivalentes dans les deux situations**, en intégrant pourtant les émissions liées à la construction du Grand Stade. La raison principale est liée aux déplacements (à l'origine de 80 % des émissions) : le Grand Stade, localisé à Décines, est mieux situé par rapport à l'origine géographique des spectateurs (28 000 km parcourus en moins) et les parkings-relais évitent une congestion automobile, fortement génératrice de gaz à effets de serre.

#### Sur le plan social

L'Olympique Lyonnais s'est engagé, depuis le début de la concertation, dans plusieurs réflexions visant à prendre en compte deux aspects majeurs sur le plan de la dimension sociale du projet :

- l'insertion professionnelle;
- les personnes à mobilité réduite ;
- l'appropriation du projet par les riverains.

Afin d'enrichir cette réflexion, l'Olympique Lyonnais a choisi de mettre en place un groupe de travail et d'y associer les acteurs associatifs soutenus par OL Fondation. Ce groupe de travail, qui fonctionnera en commissions suivant les thèmes d'intervention, aura notamment pour

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Capacité théorique pour Gerland puisque le stade ne peut accueillir une telle affluence.



objectif de mettre en place des actions concrètes en amont et en aval des travaux de construction.

<u>L'insertion</u>: Le projet Grand Stade de l'OL apparaît comme un levier majeur pour dynamiser l'emploi et l'insertion dans un secteur jusque-là resté relativement à l'écart de l'essor métropolitain, avec un taux de chômage supérieur à la moyenne. A cet effet, l'Olympique Lyonnais s'est engagé à mettre en œuvre :

- des clauses d'insertion dans les marchés passés pour la construction du projet, avec l'ambition de les étendre aux activités complémentaires qui s'installeront sur le site (hôtellerie, centre de loisirs, etc.);
- des dispositifs spécifiques en lien avec des structures locales d'insertion. A cet égard, une convention de partenariat avec le PLIE (Programme Local d'Insertion par l'Economie) est actuellement en projet et devrait être signée d'ici fin 2010.

Par ailleurs, l'Olympique Lyonnais et l'association Sport dans la Ville vont étudier la possibilité de mettre en place un centre de football dans le quartier du Prainet pour intégrer les jeunes décinois aux différents programmes de l'association. D'autre part, l'Olympique Lyonnais a souhaité associer le cabinet Nes&Cité, dépositaire des opérations Jobs&Cité, pour travailler sur l'insertion professionnelle des jeunes de l'Est Lyonnais.

<u>Les personnes à mobilité réduite</u>: L'accès des PMR au Grand stade est aujourd'hui totalement intégré dans les études. Outre l'accessibilité obligatoire de tous les bâtiments du projet, il est notamment prévu que :

- 300 places soient dédiées à cette catégorie de public ;
- un cheminement piéton accessible aux PMR soit mis en place depuis la station LEA;
- le parvis soit accessible depuis les parkings extérieurs grâce à des rampes d'accès.

En parallèle, le groupe de travail évoqué plus haut se penchera sur la possibilité de créer des animations pour favoriser la mixité et l'intégration des PMR.

#### L'appropriation du projet par les riverains :

L'Olympique Lyonnais a souhaité se rapprocher de la Cité de la Création, acteur internationalement reconnu pour avoir crée des murs peints aux 4 coins du globe. L'idée est de voir comment intégrer les riverains dans la démarche architecturale pour les associer à la conception projet Grand Stade en s'appuyant sur l'expertise de la Cité Internationale pour piloter la démarche.

#### Sur le plan économique



Le projet aura un effet de dynamisation de l'économie locale. Il devrait permettre de créer 1 500 emplois (équivalent temps plein) dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Par ailleurs, le nombre de stadiers devrait doubler à l'horizon du projet, pour passer de 400 à 500 aujourd'hui à 800 ou 1 000 (en fonction des matches). La majorité de ces nouveaux postes devrait être recherchée auprès des populations des communes voisines de Décines, Meyzieu et Chassieu. Globalement, ce sont entre 750 et 1 100 emplois qui devraient être créés en liaison avec l'exploitation du projet.

Le projet aura également des effets indirects de par ses retombées sur l'économie locale. Les études réalisées par l'Olympique Lyonnais concluent notamment que les emplois créés permettront d'augmenter l'activité économique du territoire du Grand Lyon dans une fourchette comprise entre 56 et 86 m€. Par ailleurs, l'afflux de visiteurs supplémentaires généré par le projet (entre 350 000 et 475 000 annuellement) devrait également contribuer à dynamiser l'économie locale.



#### Conclusion

Depuis le début de la concertation sur le projet Grand Stade, l'Olympique Lyonnais s'est attaché à favoriser et à écouter toutes les expressions. Si la phase de concertation active s'est terminée en 2008, l'Olympique Lyonnais n'en a pas moins continué, depuis cette date, à analyser et à prendre en compte un certain nombre d'attentes, considérées comme légitimes et qui, parfois, rejoignaient des réflexions déjà engagées au niveau de l'équipe-projet (ex : partenariat ADEME, charte partenariale pour la préservation de la biodiversité).

A l'issue de cette concertation, qui se termine en ce mois de septembre 2010, l'Olympique Lyonnais confirme son engagement dans la réalisation du Grand Stade. Cela signifie notamment que le souhait de l'Olympique Lyonnais est que le dialogue avec les différents acteurs, qui a montré combien il était enrichissant pour le projet, se poursuive dans l'objectif de réaliser le meilleur projet possible, pour le territoire, pour l'agglomération et pour tous ceux qui y vivent. Le projet Grand Stade de l'Olympique Lyonnais est plus que jamais un projet majeur pour l'avenir de l'agglomération lyonnaise.

Les prochaines échéances du projet sont, à ce jour, les suivantes :

- dépôt de la demande de permis de construire en janvier 2011 ;
- enquête publique sur le Grand stade au printemps 2011;
- début des travaux en septembre 2011;
- ouverture du Grand Stade fin 2013.



#### Annexes

-	Annexe n°1	Courrier et dossier de saisine de la CNDP
-	Annexe n°2	Préconisation de la CNDP
-	Annexe n°3	Communiqué de presse d'annonce de la clôture de la
		concertation
-	Annexe n°4	Dossier de présentation paru en novembre 2007
-	Annexe n°5	Dossier de présentation paru en octobre 2009
-	Annexe n°6	Lettres du projet n°1
-	Annexe n°7	Lettres du projet n°2
-	Annexe n°8	Accord cadre ADEME – OL
-	Annexe n°9	Page d'accueil du site Internet www.grandstadeol.com
-	Annexe n°10	Liste des associations rencontrées et des échanges avec les
		associations
-	Annexe n°11	Comptes rendus de la réunion publique du 24/09/2007
-	Annexe n°12	Comptes rendus de la réunion publique du 14/01/2008
-	Annexe n°13	Comptes rendus des réunions du groupe de travail SECURITE
-	Annexe n°14	Comptes rendus des réunions du groupe de travail
		ENVIRONNEMENT
-	Annexe n°15	Comptes rendus des réunions du groupe de travail
		ACCESSIBILITE
-	Annexe n°16	Rapport d'étude TRANSITEC
-	Annexe n°17	Document de synthèse « Accessibilité au Grand Stade »
-	Annexe n°18	Simulations visuelles de l'impact paysager rues de Sully et
		Chante Alouette